

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX  
CANTON DE LIVAROT-PAYS D'AUGE  
COMMUNE DE VALORBIQUET

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 17 février à 20 heures, le Conseil Municipal de VALORBIQUET légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune déléguée de Saint Cyr du Ronceray en séance publique sous la présidence de Madame Françoise FROMAGE, Maire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

Dont pouvoirs : 7

**Date de la convocation : 11 février 2022**

**Date d'affichage : 23 février 2022**

**Présents : (17)** M. Laurent ARMENOULT ; M. Marc AUNAY ; Mme Carine AUTRET ; M. Jean-Paul BOURGUAIS ; Mme Colette CAPDEBOSCQ ; M. Laurent DECAYEUX ; Mme Françoise FROMAGE ; M. Jean-Pierre GILAIN ; Mme Ghislaine HAUBERT ; Mme Anne HOUEIX ; Mme Hélène KARAGOUNIS ; M. Patrice MONTAIGNE ; Mme Annie MOUET ; M. Pierre MOUNIER ; Mme Séverine NIGAUD ; M. Michel POULVELARIE ; M. Jean-Bruno SAVIN.

**Pouvoirs : (7)** Mme Christelle BACQ DE PAEPE à Mme Séverine NIGAUD ; M. Gilles BARETTE à Mme Anne HOUEIX ; Mme Catherine HAIZE à M. Marc AUNAY ; M. Emmanuel HOUIS à M. Pierre MOUNIER ; Mme Catherine LAMBIN à Mme Françoise FROMAGE ; Mme Stéphanie LEBRETON à M. Jean-Paul BOURGUAIS ; M. Didier TOUTAIN à M. Michel POULVELARIE.

**Absents excusés (3) ;** Mme Sylvie BONNEMENT ; M. Jérôme LELIEVRE ; Mme Chantal RIAUD

Le collectif représentant les opposants à la mise en place d'une antenne relai de téléphonie aux Caumont étant présent, sur accord du Conseil Municipal, Mme le Maire leur permet d'intervenir.

Le représentant du collectif explique qu'ils mèneront une « résistance citoyenne » contre l'installation de l'antenne. Il explique ensuite en prenant l'exemple de St Cyr l'école que l'installation des antennes relai provoque des cancers mais aussi des problèmes de dépression.

L'exposé du collectif anti-antenne fini et après avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie, Mme le Maire ouvre la séance.

Est désigné secrétaire de séance : M. Patrice MONTAIGNE

**1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021.

**2) MA-DEL-2022-003 : Définition des limites territoriales de Valorbiquet.**

Mme le Maire évoque les différents qui ont eu lieu suite au rapatriement des registres d'Etat Civil des communes déléguées de Valorbiquet vers le Pôle Administratif de Saint Julien de Mailloc. Des habitants de Saint Cyr du Ronceray se sont plaints de ne plus pouvoir célébrer les mariages à la mairie de Saint Cyr du Ronceray et ont évoqué la possibilité de quitter la commune nouvelle de Valorbiquet afin de pouvoir à nouveau célébrer les mariages.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils sont favorables à la modification des limites territoriales de Valorbiquet et donc au départ de la commune déléguée de Saint Cyr du Ronceray. Mme le Maire précise que les registres d'Etat Civil de Saint Cyr du Ronceray ont été restitués à la mairie de Saint Cyr du Ronceray le 14 février 2022.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ne souhaite pas apporter de modification aux limites territoriales de Valorbiquet.

**3) MA-DEL-2022-004 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel à 35/35<sup>ème</sup>.**

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité et considérant que le bon fonctionnement des services techniques implique le recrutement d'un agent contractuel, Mme le Maire soumet à l'approbation du Conseil

Municipal la création à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel pour une durée d'un an à 35/35ème sur la base de l'échelle C1 Echelon 6.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte la création de ce poste
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ce poste seront inscrits au budget.

#### 4) MA-DEL-2022-005 : Postes itinérants bénéficiant de l'indemnité forfaitaire de déplacement.

Suite au mandatement des indemnités forfaitaires de déplacement versées aux agents exerçant des fonctions itinérantes au sein de la commune, la trésorerie nous a alerté sur le risque d'abus lié au forfait. Il nous est demandé de vérifier si l'indemnité versée correspond à la réalité des kilomètres parcourus. Pour deux agents des écoles cette vérification kilométrique est évidente, leurs déplacements étant liés à un emploi du temps fixe. En ce qui concerne les quatre autres agents bénéficiant de l'indemnité, les déplacements étant aléatoires et effectués en fonction des besoins du moment, il est impossible d'affirmer que l'indemnité annuelle couvre ou non les frais de déplacement engagés.

En conséquence, Mme le Maire propose au Conseil Municipal, dans un but d'égalité, d'indemniser tous les agents effectuant des déplacements au sein de la commune avec leurs véhicules personnels aux kilomètres réels parcourus. Ce calcul sera fait sur la base des kilomètres totaux annuels parcourus et de la puissance fiscale du véhicule.

Après discussion les membres du Conseil Municipal demandent à Mme le Maire de rencontrer les agents concernés afin de savoir s'ils souhaitent être indemnisés sur la base du forfait annuel ou bien aux kilomètres réels.

Dans l'attente de concertation avec les agents, la délibération est ajournée.

#### 5) MA-DEL-2022-006 : Achat de terrain – Quartier de Saint Julien de Mailloc

Dans le but de pouvoir agrandir le parking du Pôle administratif de St Julien de Mailloc, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition et le bornage d'une bande de terrain de 2500m<sup>2</sup> au prix d'1€ du m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée 599 C 541 appartenant à M. et Mme LAMBIN. Le bornage serait effectué par l'entreprise ABAC GEO et l'acte de vente confié à Maître BROHIER.

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal, à 22 voix « POUR » et 2 abstentions,

- décide d'acquérir cette bande de terrain de 2500m<sup>2</sup> au prix d'1€ du m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle 599 C541
- désigne de confier l'acte de vente à Maître BROHIER et le bornage à l'entreprise ABAC GEO
- dit que les frais d'acte notarié et de géomètre seront pris en charge par la commune de Valorbiquet
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

#### 6) MA-DEL-2022-007 : Achat de terrain – Quartier de Saint Cyr du Ronceray.

Les agrès présents sur le parcours sportif de Saint Cyr du Ronceray nécessitent une réfection, et se trouvent sur des parcelles privées bien qu'utilisables par tous ceux empruntant le parcours sportif. Afin de régulariser cette situation de matériel public installé sur terrain privé, et permettre à la commune d'intervenir pour les travaux de réfection, Mme le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour faire l'acquisition des parcelles cadastrées 570 A 72 d'une superficie de 680 m<sup>2</sup> ; 570 A 73 d'une superficie de 840 m<sup>2</sup> et 570 A 74 de 320m<sup>2</sup> appartenant à M. BONHOMME. Ces parcelles représentent une surface totale de 1840 m<sup>2</sup>, que M. BONHOMME accepte de céder pour la somme de 2 000€.

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide d'acquérir les parcelles 570 A 72 ; 570 A 73 ; 570 A 74 pour la somme de 2 000€
- désigne de confier l'acte de vente à Maître BROHIER
- dit que les frais d'acte notarié seront pris en charge par la commune de Valorbiquet
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

## 7) Informations diverses :

Elections présidentielles : Mme le Maire charge chaque Maire délégué de travailler à la constitution des bureaux de vote pour les élections prévues les 10 et 24 avril 2022.

Vote du budget primitif 2022 : La réunion de Conseil Municipal au cours de laquelle le vote du budget aura lieu, est fixée au 14 avril à 20h00 à la salle polyvalente de St Cyr du Ronceray.

Commission finances : Mme AUTRET informe l'assemblée que la commission se réunira le 7 mars à 18h30.

Bulletin des associations : M. DECAYEUX a rencontré les associations de Valorbiquet afin de travailler avec elles à la parution d'un bulletin des associations pour promouvoir auprès des habitants de la commune les différentes activités de celles-ci.

Bâtiment des services techniques : M. AUNAY annonce que la réception de chantier devrait avoir lieu prochainement.

Antenne relai de téléphonie Tordouet : M. MOUNIER informe l'assemblée qu'une réunion publique aura lieu le 1 mars à St Julien de Mailloc.

Incivilités : M. MOUNIER fait savoir que les incivilités se multiplient, notamment sur les quartiers de St Cyr du Ronceray et La Chapelle-Yvon où des panneaux, tables publiques et poubelles ont été détériorés ou volés.

Site « Ma Providence » : M. BOURGUAIS évoque le site vide depuis 2011, et indique travailler sur un projet de résidence en autonomie à destination des séniors. Ce projet serait financé par un partenaire privé, le dossier est à l'étude chez INOLYA pour des logements de 35 m2.

Travaux école de St Cyr du Ronceray : Mme HOUEIX demande où en est l'avancée des études pour le remplacement du préfabriqué de l'école de St Cyr du Ronceray. Mme le Maire annonce qu'un architecte travaille actuellement sur le projet.

Rentrée de septembre 2022 : Mme NIGAUD demande si le site l'école de St Pierre de Mailloc sera maintenu lors de la prochaine rentrée. Mme le Maire explique qu'il n'est pas prévu de changement pour septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22h45

Le secrétaire de séance,  
M. Patrice MONTAIGNE

